

Projet portant sur l'exploitation d'une cellule  
d'enfouissement de sols contaminés à  
Mascouche

MRC Les Moulins

6212-06-003

-----Message d'origine-----

De : Francois Charron  
Envoyé : 1 décembre 2009 14:35  
À : enfouissement-mascouche@bape.gouv.qc.ca  
Cc : paul\_charron  
Objet : À l'attention de Mme Monique Gélinas

Bonjour Mme Gélinas, mon frère Paul et moi-même Francois Charron aimerions présenter un mémoire concernant la demande du promoteur pour enfouir à Mascouche des substances classées 'D'. Je sais que j'ai dépassé le délais pour faire une demande mais j'attache le mémoire qui est relativement court mais très précis qui nous permettra de faire valoir nos points de vue sur cette demande. Étant peu familier de la procédure, S.V.P. m'informer de la procédure le 7 décembre prochain si notre mémoire peut-être lu. Merci

Les attachements ZIP sont des fichiers compressés.

Cordialement / Best Regards

Francois Charron

---

The information contained in this e-mail is for the exclusive use of the intended recipient(s) and may be confidential, proprietary, and/or legally privileged. Inadvertent disclosure of this message does not constitute a waiver of any privilege. If you receive this message in error, please do not directly or indirectly use, print, copy, forward, or disclose any part of this message. Please also delete this e-mail and all copies and notify the sender. Thank you.

Les renseignements que renferme ce courriel sont destinés à l'usage exclusif du (des) destinataire(s) prévu(s) et peuvent être confidentiels, exclusifs et (ou) faire l'objet d'un privilège juridique. La divulgation accidentelle de ce message ne constitue pas une renonciation à un privilège quelconque. Si vous recevez ce message par erreur, veuillez vous abstenir d'utiliser directement ou indirectement, d'imprimer, de copier, d'acheminer ou de divulguer une partie quelconque de ce message. Veuillez par ailleurs détruire ce courriel et toutes les copies de ce courriel et avertir l'expéditeur. Merci.

---

Mascouche. Le dimanche 15 novembre 2009.

Mme la Présidente et Monsieur le commissaire,

En tant que simples citoyens, nous voulons vous faire part de nos inquiétudes concernant l'octroi d'un permis pour stocker des matières de type D dans la municipalité de Mascouche, lieu de nos résidences. Assistant pour la première fois à une audience du BAPE, ce fut pour nous une expérience enrichissante au niveau environnement concernant la gestion des déchets dangereux. Nous tenons à vous remercier de votre neutralité et du respect que vous avez accordé à tous ceux qui ont eu le courage de s'exprimer, ce qui n'était pas le cas de tous les participants lors de la première audience.

Étant néophytes, cela nous a permis de mieux comprendre le sens de la demande du promoteur. Voici quelques points qui nous laissent perplexes quant à la sécurité et aux risques reliés à l'autorisation du stockage ou enfouissement de matière de la classe D :

- Il y a eu une demande de clarification concernant le mot stockage et le mot enfouissement : il a été expliqué que le mot stockage veut dire : entreposage de matière pour une période de 12 à 18 mois. Enfouissement veut dire entreposage d'une durée indéterminée. Dans sa présentation le promoteur mentionne stockage et enfouissement de façon interchangeable, ce qui peut démontrer que le promoteur veut enfouir les matières D pour une période indéterminée. Suite à la clarification par le commissaire de la définition des deux mots, il semble que le mot stockage est le plus approprié, donc ceci serait un entreposage temporaire. Nulle part dans la présentation, le promoteur fait mention d'une méthode qui sera utilisée pour transformer ces matières.
- Nous avons perçu faiblement l'implication du promoteur pour faire de la recherche et développement afin de développer de nouveaux procédés pour rendre plus sécuritaire le traitement des déchets dangereux. Aucun montant d'argent ou de pourcentage des revenus n'a été mentionné durant la présentation, ce qui nous laisse croire que l'effort est minime.
- Lorsqu'un citoyen a demandé à la Ville de Mascouche quels seraient les bénéfices pour notre belle ville, la réponse de la représentante de la ville a été : Aucun.
- La Ville de Mascouche et la MRC ne se sont appuyées qu'uniquement sur la réglementation du Gouvernement du Québec sans pousser plus loin leurs recherches sur les risques qui pourraient se matérialiser dans le futur. Avec tout le respect que nous portons aux représentants du Gouvernement du Québec, il en reste pas moins qu'il y a trente ans, le Gouvernement, les villes et MRC ont délivrés des permis de constructions de Viaducs et de ponts à des entrepreneurs qui ont certainement suivis les règles émises par le Gouvernement mais la réalité trente ans plus tard est qu'il y a eu des effondrements de viaduc causant la mort d'innocentes victimes et qui plus est, l'ensemble des viaduc est à reconstruire aux grands frais de la population du Québec. En sera-t-il ainsi avec le stockage ou l'enfouissement des déchets dangereux ?

Le promoteur n'a pas su me convaincre de la sécurité à long terme de ce site de stockage. Même s'il a présenté la structure et la composition du site de stockage, aucune étude à long terme, nous a démontré la sécurité et surtout l'impact que cela pourrait avoir sur la nappe phréatique qui est peu profonde à cet endroit. De plus, le promoteur n'a rien démontré quant à la protection contre la contamination possible de la rivière Mascouche en temps de dégel et ou fonte des neiges. Cette compagnie est en affaire depuis quelques années seulement et cette compagnie pourrait disparaître quand le stockage serait terminé et même si on parle d'un fond de \$800,000 en garantie durant les 30 prochaines années, cette somme pourrait ne plus être disponible si la compagnie fait faillite. Lors de la première audience il a été clairement avancé par les représentants du promoteur ainsi que par les représentants du Gouvernement que ce type d'entreprise croit ou décroît selon le marché. Or il n'y a rien de plus volatile que le marché. Aussi qu'advient-il de ce site après 30 ans. Soyons réalistes dans trente ans plusieurs d'entre nous ne sont plus de ce monde, nos enfants seront dans la cinquantaine et nos petits enfants dans la trentaine. Qui pourra-t-on blâmer dans le cas d'une catastrophe écologique ? Je ne veux pas laisser aux enfants de mes enfants ces déchets qui auraient pu être transformé en premier lieu. Dans le contexte actuel où les grandes puissances mondiales s'interrogent sur les dégâts environnementaux causés par les entreprises déjà solidement installées, pourquoi nous à Mascouche laisserions nous un promoteur risquer de contaminer à tout jamais notre patrimoine ?

Je crois que le gouvernement devrait obliger les promoteurs de site à investir de façon substantielle dans la recherche de procédé du traitement des matières dangereuses afin de rendre ce procédé accessible aux compagnies qui produisent de tels déchets. Trop souvent l'aspect pécuniaire est un élément de motivation qui peut-être en opposition avec les besoins réels au niveau environnemental. Il est de notre devoir de sensibiliser les producteurs de déchets dangereux aux risques à moyen terme que nous courrons en ne traitant pas ces matières immédiatement.

Voilà pourquoi je m'oppose à l'octroi d'un permis pour le stockage des matières D.

Dans l'éventualité où la conclusion de notre mémoire ne serait pas retenue et que la Commission recommande d'aller de l'avant, il serait essentiel que le promoteur soit forcé de verser à la Ville de Mascouche, une redevance qui servira dans le futur à décontaminer ce que le promoteur aura contaminé. Cette redevance devrait être incrémentale et proportionnelle au risques de contamination. Un groupe environnemental indépendant devrait établir l'évolution ou la mitigation des risques pour établir annuellement cette redevance. Il est primordial que la Ville de Mascouche ne perçoive pas cette redevance à titre de revenus supplémentaires pour éponger ses dépenses. Un fonds devra être créé et l'argent versé dans ce fonds. La gestion de ces fonds devra être effectuée par une agence indépendante et apolitisée.

merci